

AVIS

ENERGIE.19.03.AV

Avant-projet d'arrêté du Gouvernement présentant le projet de décret portant assentiment de l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté germanophone relatif au transfert d'une partie des compétences énergie de la Région wallonne en lien avec le logement et l'aménagement du territoire

Avis adopté le 21 février 2019

DONNEES INTRODUCTIVES

Demandeur : Ministre Jean-Luc Crucke

Date de réception de la demande : 7/02/2019

Délai de remise d'avis : 15 jours

Brève description du dossier :

L'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté germanophone fixe les modalités encadrant le transfert des compétences énergie de la Région wallonne en lien avec le logement et l'aménagement du territoire, et notamment :

- La définition des contributions et engagements respectifs des deux entités ;
- La garantie de cohérence des stratégies, politiques et mesures qui incombent aux deux entités ;
- L'organisation de la rédaction des plans et rapportages à destination de l'UE et de l'ONU ;
- La définition des pénalités applicables en cas de non-respect des contributions et engagements respectifs.

AVIS

Le Pôle Energie prend acte de l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté germanophone relatif au transfert d'une partie des compétences énergie de la Région wallonne en lien avec le logement et l'aménagement du territoire.
